

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Deposé / Reçu le****03 MARS 2021**greffe du tribunal de l'entreprise
téléphone de BruxellesRé
Mor
be***21031912*****N° d'entreprise : 0885 723 232****Nom****(en entier) : Alain afflelou belgeque****(en abrégé) :****Forme légale : Société à responsabilité limitée****Adresse complète du siège : Avenue Louise 143 - 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Démission - Nomination d'un administrateur**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 Janvier 2021.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts et après avoir pris connaissance de la lettre démission de Monsieur Didier Pascual de ses fonctions d'Administrateur unique,

Prend acte de la démission de Monsieur Didier Pascual de ses fonctions d'Administrateur unique de la Société à compter de ce jour et le remercie pour son dévouement aux affaires sociales.

Décide de lui donner quitus entier, sans réserve et définitif et de lui accorder décharge entière et définitive pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Décide de nommer en remplacement aux fonctions d'Administrateur Unique de la Société à compter de ce jour pour une durée indéterminée :

Monsieur Thierry Bernière,

Décide de ne pas lui octroyer de rémunération au titre des fonctions d'Administrateur Unique. Ce dernier pourra cependant prétendre sur présentation de justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat ;

Décide que Monsieur Thierry Bernière, conformément aux dispositions statutaires représentera la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Thierry Bernière a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'assemblée décide d'accorder à FIDUCIAIRE MONTGOMERY SRL, dont le siège social est établi Chaussée de la Hulpe 177/20 - 1170 BRUXELLES, représentée par MM. Thierry David, Benoît Meurmans, Amaury de la Chevalerie ou Philippe Juckler le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société aux fins de la publication d'un extrait dudit procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour des informations de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires sont autorisés à signer tous documents et effectuer toute démarche nécessaire auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, des guichets uniques, de la Banque-Carrefour des Entreprises et de manière générale, prendre toute action rendue nécessaire par les décisions prises au cours de cette assemblée générale.

Philippe JUCKLER
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/03/2021 - Annexes du Moniteur belge